

Colocation coachée

1. MISSIONS / PRESTATIONS DELIVREES

Le dispositif de la « Colocation Coachée » est soutenu par la Collectivité Européenne d'Alsace et par le Fonds Social Européen. Depuis son ouverture, ce dispositif a fait la preuve de sa pertinence et de son ancrage sur le territoire de l'Alsace centrale. Il est reconnu comme offrant une solution sérieuse à des jeunes en projet et en recherche d'autonomie.

Le dispositif de la « Colocation Coachée » gère 12 logements, dont l'ARSEA est locataire en titre, et qui sont répartis sur les villes de Sélestat et Molsheim.

Ces appartements meublés et équipés sont mis à disposition des jeunes accompagnés de manière temporaire liés par une Convention d'Occupation précaire dont la durée maximale est de 18 mois. Cette dernière est renouvelable tous les 6 mois.

Tout au long de son séjour dans le dispositif, la personne bénéficie d'un accompagnement social global visant l'autonomie locative en vue d'un relogement. Pour cela, la personne accompagnée est mise en situation réelle de locataire.

Le rôle du travailleur social

Le rôle et la place des éducateurs est d'accompagner, d'orienter et de soutenir chaque jeune en fonction de ses demandes, de ses besoins et/ou des difficultés repérées par l'équipe.

Les interventions auprès des jeunes se font de manière individuelles ou collectives et prennent diverses formes : visite à domicile, accompagnement physique à des rendez-vous ou auprès de partenaires, rendez-vous au bureau, ...

Des temps collectifs entre jeunes d'une même colocation peuvent également avoir lieu autour d'un moment de repas ou pour des « réunions » de colocataires quand le dialogue a besoin d'être médiatisé.

Par ailleurs, il est également proposé par l'équipe éducative des temps collectifs plus festifs pour l'ensemble des jeunes accueillis en colocation coachée lors de temps forts « symboliques » (comme les fêtes de fin d'année). Ces moments sont souvent vécus par les jeunes comme des moments agréables qui leur permettent de sortir de l'isolement dans lequel certains peuvent se trouver.

L'admission

Une procédure a été mise en place en interne afin de faciliter le travail aux travailleurs sociaux ainsi qu'au service administratif. Lorsque le jeune entre dans le dispositif, l'équipe éducative fait le lien avec le service administratif également. Les informations sont données sur la situation de la personne notamment pour signaler son arrivée auprès du SIAO mais également pour l'élaboration des quittances de loyer. Une fiche est donc en place avec les informations dont le service administratif a

besoin et la convention d'occupation précaire est également transmise. Le service administratif s'occupe d'ouvrir les compteurs d'électricité et de gaz.

Lorsqu'un partenaire veut faire une demande en colocation coachée un formulaire est à remplir. Ce dernier a été remanié par l'équipe afin que les demandes soient les plus complètes possibles. Une fois que ce formulaire arrive par mail auprès du service, les travailleurs sociaux prennent contact avec le prescripteur s'il y a des incompréhensions ou un manque d'information. Le plus rapidement possible, ils prennent contact avec le jeune pour convenir d'une date d'entretien.

L'entretien permet de présenter le dispositif de la colocation coachée, mais également d'en savoir plus sur le projet de la personne. Les doutes et questionnements peuvent être évoqués.

A la fin de l'entretien, l'équipe fait une retranscription de ce dernier afin de l'envoyer à la CEA afin d'avoir une validation de la décision prise par l'équipe de l'admission ou non du jeune. Certaines situations demandent des échanges à cause de certains points de vigilances relatés par l'équipe éducative.

Une fois la décision validée par les différents partenaires, l'équipe de la colocation coachée reprend contact avec le prescripteur et le jeune en demande afin de donner la décision. Une date d'admission est ainsi proposée afin que le jeune puisse intégrer le dispositif et faire son installation.

L'installation

Chaque logement est équipé du minimum, à savoir l'électroménager, un lit, un matelas, un dressing, tables/chaises ainsi qu'un canapé.

Cela permet aux jeunes d'une part de ne pas avoir à faire de gros achats à l'entrée, tout en étant confortablement installés, d'autre part, de se meubler petit à petit en fonction de leur budget et de leurs envies.

Lorsque le jeune emménage dans le logement il signe une convention d'occupation précaire ainsi qu'un état des lieux d'entrée. Ces deux documents ont été modifiés par l'équipe éducative afin de faciliter la compréhension.

Un état des lieux d'entrée dans le logement ainsi qu'un inventaire de l'équipement et du mobilier sont systématiquement effectués par le travailleur social avant la remise des clés.

Cette année la majeure difficulté est liée à l'absence de service technique. L'équipe a dû absorber le travail en contactant des entreprises extérieures, en trouvant des solutions en mettant la main à la pâte.

L'accompagnement proposé

Le dispositif de la « Colocation Coachée » est rythmé, tous les six mois, par le renouvellement du contrat de location. C'est l'occasion d'évaluer ou ré évaluer l'intérêt de l'accompagnement en place par le biais d'objectifs.

Ces objectifs sont définis au début de l'accompagnement, puis redéfinis tous les 6 mois en présence du jeune, de son éducateur ainsi que du cadre intermédiaire.

Si c'est pertinent, il est possible que les partenaires soient conviés à ces entretiens.

Au bout de 18 mois l'accompagnement s'arrête, idéalement une solution de relogement est trouvée en amont.

Toutefois si l'accompagnement devait ne plus être pertinent, il est possible de ne pas renouveler le contrat de location ou de le stopper net.

Les jeunes sont sous-locataire des appartements, bien qu'ils n'en soient pas les locataires en titre. Ils sont considérés comme tel par le service et doivent appréhender les droits des locataires mais aussi

en assumer les devoirs. Ils sont pleinement impliqués par l'équipe dans toutes les démarches liées au logement d'un point de vue technique mais aussi au sein du collectif.

L'équipe s'appuie sur différents modes d'intervention : entretiens individuels, visites à domicile, accompagnements à des rendez-vous extérieurs (notamment auprès de partenaires), réunions et activités collectives. Les appels ou entretiens en visioconférence se sont multipliés.

Les temps collectifs au sein des colocations sont désormais systématisés après chaque admission afin de faire le point sur les besoins de chaque colocataire et ainsi faciliter le vivre ensemble.

Comme les années précédentes, les démarches effectuées avec les jeunes accueillis se sont articulées autour de 4 grands axes :

- L'accès aux droits avec l'accompagnement dans la régularisation de différentes démarches administratives : déclaration d'impôt, changement d'adresse, ouverture de droits auprès des services de la CAF et de la CPAM, du Pôle emploi...
- L'accompagnement autour du projet professionnel : contacts avec la Mission Locale, l'employeur, orientation auprès d'agences d'intérim, remobilisation face à certaines difficultés, aide à la mobilité, aide administrative (CV, lettre de motivation) ...
- Les démarches liées à la santé : mise à jour de la situation administrative des jeunes, orientation vers un médecin traitant, accompagnement dans des démarches plus spécifiques (orientation auprès du CSAPA, de psychologues, de médecins psychiatre, gynécologues, dentistes, ...), démarches de prévention notamment face à la question des addictions...
- Les démarches liées à l'accès au logement : accompagnement dans le dépôt d'une demande de logement social, appui auprès des bailleurs sociaux, rédaction d'ACD, accompagnement dans la recherche de logement auprès de bailleurs privés, d'agences immobilières, estimation des droits APL, actions quotidiennes autour des droits et des devoirs d'un locataire, actions en faveur de l'entretien d'un logement, la gestion d'un budget mensuel (paiement régulier du loyer, épargne) actions en faveur des consommations d'énergie...

Même si ces quatre axes sont abordés tout au long de l'accueil du jeune au sein de notre dispositif, l'accompagnement proposé reste toujours axé d'une manière ou d'une autre sur l'aide à la gestion locative et le maintien et l'accès à l'autonomie.

Durant l'accompagnement, des rencontres sont réalisées avec le jeune, à domicile et au bureau. La fréquence des entretiens varie en fonction de la situation et de la sollicitation des personnes.

L'hygiène des logements, notamment dans les colocations reste un sujet sensible. Il est fréquent que les jeunes rencontrent des difficultés quant à l'achat du matériel et à son utilisation. Par ailleurs l'organisation des tâches ménagères au sein des colocations est compliquée. C'est pourquoi l'équipe met en place des plannings dans les logements où la communication n'est pas suffisante. L'équipe aimerait également revoir les techniques de nettoyage dans chaque logement, mais cela a été difficile à mettre en place en 2021.

En effet, le manque de service technique a été très chronophage pour l'équipe qui a dû y pallier en gérant les petites réparations, trouvant des entreprises et auto entrepreneurs pour les plus grosses ou en effectuant seule certaines tâches (déménagements, ameublement, etc.)

Un important travail de partenariat est mené puisque le travailleur social effectue sa mission en lien avec les différents professionnels intervenant auprès de la personne accompagnée.

Le relogement

La préparation au relogement est une étape significative de l'accompagnement proposé. Le travailleur social et la personne accompagnée discutent puis définissent ensemble les secteurs choisis pour le relogement.

Un travail de mise en situation est nécessaire pour permettre aux personnes accompagnées de distinguer leurs besoins et leurs désirs de leurs capacités à assumer le futur logement, essentiellement en termes de localisation, de surface et de coût. Il s'agit bien souvent de rappeler aux personnes que nous sommes tributaires des propositions des bailleurs sociaux et que, sur certains secteurs géographiques, l'offre est bien moins importante que la demande.

La mise en place d'une demande de logement social n'est pas sans difficulté. En effet, les travailleurs sociaux et le jeune accompagné doivent souvent faire face à des difficultés administratives. Pour certains ils ne disposent pas d'avis d'impositions ou pas assez de ressources.

Il arrive aussi que certains jeunes orientent leur recherche dans le parc privé, ayant une situation stable au niveau professionnel.

Les travailleurs sociaux font également des demandes d'inscriptions aux accords collectifs départementaux afin de faciliter les démarches en vue de l'obtention d'un logement autonome. Ces derniers ont pour objectif de mettre en avant les situations de personnes cumulant des problèmes économiques et sociaux.

Tout au long de l'accompagnement et d'autant plus au moment de la préparation au relogement, l'équipe sensibilise les jeunes quant à la gestion de leur budget et l'importance de se constituer une épargne.

En effet, les logements étant meublés et équipés, les personnes relogées doivent être prêtes à investir, de manière souvent conséquente, dans l'achat de mobilier et d'électroménager. Au fur et à mesure de l'accompagnement les travailleurs sociaux mettent l'accent sur l'achat de mobilier afin que les dépenses soient moins importantes lors de leur sortie.

1.1 Origine des candidatures

Origine de la demande	Nb 2011	Nb 2020
Mission locale	18	18
Etablissements spécialisés	3	5
Etablissements scolaires	1	/
ASE/Etablissements enfance (AEMO)	3	2
UTAMS / SPE / CCAS	4	10
CHRS ARSEA / GALA	1	/
Demande en direct	1	3
Autre (SIMOT/SESSAD)	4	/
Etages	3	/

Les différents partenaires ayant orienté des jeunes vers la colocation coachée sont les suivants :

- Missions locales : Sélestat, Molsheim, Erstein
- Etablissements spécialisés : AEMO d'Ostwald ; Centre Hospitalier d'Erstein ; Instituts les Tournesols ; le SIMOT
- Droit commun : UTAMS ; CCAS

Les principaux orienteurs restent les Missions locales de Sélestat et Molsheim. L'équipe de la colocation coachée intervient toujours une fois par mois auprès des nouveaux groupes de Garantie jeunes de Sélestat – en lien avec le CHRS Espérance et le CCAS ceci afin de présenter le dispositif de la colocation coachée et échanger sur d'éventuelles situations. L'équipe participe également aux commissions Garantie jeunes de Sélestat et Molsheim.

1.2 Nouvelles entrées/sorties en logement en 2021

Mouvements	Nb 2020	Nb 2021
Entrées	16	15
Sorties	13	22
Nombre de jeunes accompagnés	46	29

1.3 Les ménages accompagnés en 2021

- Profils des jeunes accueillis

Sur l'année 2021, 29 jeunes étaient accompagnés, dont 20 hommes et 9 femmes. L'âge des jeunes accompagnés se situe entre 18 et 24 ans. Nous remarquons que la répartition femmes/hommes n'est pas vraiment équilibrée en effet la demande est forte pour les hommes.

1.4 Situation socioprofessionnelle à l'entrée

Type de ressources	Nb 2021 (à l'entrée)	Nb 2021 (à la sortie)
Salaire	4	12
Revenus d'apprentissage	/	1
Prime d'activité	/	1
Garantie jeunes	4	2
ARE	/	2
Service civique	/	/
Bourse	3	/
RSA	/	/
Sans ressources	/	3
Autres (à préciser) AAH	2	2

En 2021, nous avons pu faire le constat que les jeunes qui entrent dans le dispositif ont en majorité un salaire ou la garantie jeunes comme ressource principale. A la sortie, les jeunes avec un salaire sont plus importants du fait qu'il est important pour l'équipe que le jeune dispose d'une situation stable professionnellement pour se maintenir dans son logement autonome.

1.5 Typologie des logements par secteur

- [Localisation des logements accompagnés \(au 31/12/2021\)](#)

Localisation	Nb logements	Nb places	Typologie
SELESTAT	7	20	F4 dont 1F3
MOLSHEIM	5	15	F4

1.6 Type de relogement

Type de sorties	Nb 2021	Nb 2020
Locataire parc social	5	1
Locataire parc privé	3	4
Hébergement vers un tiers	10	6
Retour domicile familial	1	2
CHRS	/	/
Exclusion	/	/
Résidence étudiante	1	/
Résidence sociale	1	/

En colocation coachée, les situations des jeunes restent très fragiles. De ce fait il n'est pas rare qu'un jeune quitte le dispositif sur un coup de tête et aille vivre chez un proche. Le nombre d'hébergement chez des tiers à la sortie reste donc élevée d'autant plus que certains se mettent en couple et aillent vivre chez leur conjoint/e au cours de leur prise en charge.

2. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

2.1 Vie du Service

La vie du service a été quelque peu chamboulée cette année. Un travailleur social en poste sur le dispositif depuis de sa création a quitté ses fonctions. Ce dernier a été remplacé par un autre travailleur social, postulant en interne, qui a dû s'adapter à ce nouveau service.

L'équipe éducative a également effectué des travaux de rénovation et de remise en état de certains logements. Les logements dans le dispositif de la colocation coachée proviennent de bailleurs sociaux. La grosse difficulté a été le manque de service technique. Durant l'année, l'équipe a dû pallier ce manque, ce qui a pris un temps considérable. En milieu d'année, l'équipe a pu faire appel à un auto entrepreneur pour les gros travaux. Ceci a permis de soulager l'équipe sur la partie technique bien que la mise en place d'un fonctionnement et d'un mode de communication a pris plusieurs semaines. De plus, tous les besoins techniques n'ont pas pu être absorbés et l'équipe a dû faire elle-même des petites réparations. Cela a enlevé du temps à l'équipe éducative sur l'accompagnement des jeunes accompagnés.

2.2 Travail avec les jeunes

Nous constatons une fois de plus, que la majorité des jeunes accueillis en colocation coachée sont en rupture familiale. Pour beaucoup d'entre-eux, des périodes complexes de stress, d'angoisse, d'hébergement chez des tiers, en chambre d'urgence ou même à la rue ont précédé l'accueil dans le dispositif.

La recherche d'autonomie et d'indépendance est rendue encore plus compliquée par le contexte sanitaire et économique actuel.

Le dispositif accueille bien souvent des jeunes en quête de repères et réflexes devant leur permettre de stabiliser leur situation.

En arrivant sur le dispositif, pour certains jeunes c'est une première expérience locative. Vivre dans un logement seul (repas, ménage ect...), payer son loyer, gérer son budget n'est pas une chose simple. Le travailleur social est là pour l'épauler et l'accompagner au mieux dans sa quête d'autonomie et de responsabilité.

Des temps collectifs entre jeunes d'une même colocation peuvent également avoir lieu autour d'un moment de repas ou pour des « réunions » de colocataires quand le dialogue a besoin d'être médiatisé.

Par ailleurs, il est également proposé par l'équipe éducative des temps collectifs plus festifs pour l'ensemble des jeunes accueillis en colocation coachée lors de temps forts « symboliques » (comme les fêtes de fin d'année). Ces moments sont souvent vécus par les jeunes comme des moments agréables qui leur permettent de sortir de l'isolement dans lequel certains peuvent se trouver.

Cette année encore malheureusement au vu du contexte sanitaire, les actions collectives au sein des différentes colocations, n'ont pas pu avoir lieu.

2.3 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de l'inclusion

L'équipe de la colocation coachée a créé un guide reprenant le parcours locatif de chacun ainsi que les axes de travail à développer. La fin du guide reprend les informations essentielles par secteur afin de permettre une meilleure inclusion.

L'équipe éducative met en avant également des activités sportives et culturelles afin de favoriser l'inclusion dans chaque secteur. Certains des jeunes sont inscrits à la salle de sport ou au club sportif de la ville.

L'ambition et la motivation sont les éléments moteurs pour l'inclusion de ce public. L'équipe éducative constate une forte volonté, envie et capacité à s'adapter. L'inclusion sur le territoire est important, des actions ont été proposées mais la situation n'a pas permis de poursuivre celles-ci.

2.4 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de la coordination de parcours des usagers

Les travailleurs sociaux ont dû mettre en place des outils afin d'organiser le quotidien dans les différents logements comme par exemple la mise en place de planning pour le ménage, ou de conseils pour l'entretien des logements.

Dans le cadre de leur parcours au sein du dispositif, les jeunes sont rencontrés tous les six mois avec la cheffe de service afin de faire le point sur les objectifs à venir, et la situation des jeunes sont évoqués lors des réunions d'équipes hebdomadaires.

Lorsque le jeune emménage dans le logement il signe une convention d'occupation précaire ainsi qu'un état des lieux d'entrée. Ces deux documents ont été modifiés et adaptés afin de faciliter leur utilisation.

Cette année la majeure difficulté est liée à l'absence de service technique. L'équipe a dû absorber le travail en contactant des entreprises extérieures, en trouvant des solutions et en mettant la main à la pâte.

2.5 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine du partenariat / Transversalité

Comme les années précédentes, un travail important de partenariat existe entre les équipes de la colocation coachée et celles des missions locales, que ce soit Sélestat ou Molsheim, car bien souvent les jeunes sont accompagnés par ces deux services. La mission locale reste le principal orienteur des

demandes. Une fois la prise en charge du jeune en colocation coachée, le partenariat continu avec les conseillers de la Mission locale. Le jeune est ainsi accompagné au niveau professionnel par ces derniers et d'une manière plus globale par les travailleurs sociaux.

L'année dernière, un nouveau prescripteur est apparu il s'agissait de l'Institut les Tournesols de Sainte-Marie aux mines. Cet institut, qui accompagne habituellement des personnes en situation de handicap, possède aussi un dispositif appelé « Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile ». De fait, une première orientation a été faite pour un jeune homme originaire de Somalie et d'autres demandes ont abouti par la suite. Ce prescripteur avait le contact par la mission locale et depuis le lien se fait directement avec le service. Un vrai travail de partenariat s'est créé entre HUDA et le dispositif de la colocation coachée.

Un lien régulier entre les différents acteurs intervenants dans la situation du jeune se fait lorsque le jeune est d'accord et que la situation le permet. Ainsi, des rencontres entre le jeune, le travailleur social de l'Arsea et d'autres partenaires peuvent s'organiser au besoin. Ces temps d'échanges sont souvent très riches et permettent aux jeunes de comprendre que les équipes travaillent ensemble et dans l'intérêt du jeune.

Comme chaque année, le travail de partenariat peut se tisser de manière plus ou moins importante, en lien avec les situations des jeunes accueillis qui sont toutes singulières et différentes.

Exemple avec le SIMOT, (Service d'Insertion en Milieu Ordinaire de Travail) nous avons constaté une demande de plus en plus forte de ce dispositif envers notre service cette année. Ce service accompagne des personnes en situation d'handicap d'origine psychique. Il a pour missions l'accompagnement vers l'emploi, le maintien dans l'emploi et la formation professionnelle des personnes accueillies. Ce qui a engendré un lien avec le CMP (Centre Médicaux Psychologique) où certains jeunes ont un suivi régulier.

Afin de se faire connaître au mieux et faciliter les échanges avec les différents partenaires, les travailleurs sociaux ont travaillé sur des outils de communications. Une plaquette de présentation du dispositif sous forme de prospectus a été créée avec le service de communication de l'association. Elle permet aux différents partenaires d'avoir l'ensemble des informations de façon concise. Les flyers sont très efficaces pour la publicité au niveau local, car ils peuvent être distribués dans divers établissements.

2.6 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de l'innovation

Les travailleurs sociaux poursuivent leur travail sur les outils administratifs et leurs actions en vue de moderniser les pratiques et d'avoir des outils adaptés.

L'équipe a été innovante dans sa façon d'accompagner le public accompagné avec notamment les réseaux sociaux (article sur la page Facebook de l'ARSEA, mise en place de QR code pour donner l'accès, de cartes de visites et flyers) et s'est adapté en ayant des échanges via les téléphones portables professionnels et les applications.

La cheffe de service a également présenté le dispositif au cours d'un Codelico spécial jeunes qui a réuni pas moins de 300 acteurs du territoire.

3. CONCLUSION

Cette année encore, le service a dû faire face à la crise sanitaire. L'équipe et les jeunes accompagnés ont su s'adapter mais l'équipe souhaite pour la prochaine année dynamiser le quotidien dans les colocations coachées, et faire davantage d'actions collectives.

L'équipe envisage également pour l'année 2022, de résilier deux de ses appartements sur le secteur de Sélestat et d'en louer d'autres plus conforme à la demande. La rénovation constante des logements est également surveillée afin d'accueillir le jeune dans de bonnes conditions. En effet l'équipe a une forte volonté de proposer un meilleur confort (achats de mobilier de meilleure qualité) et

environnement pour les jeunes accompagnés. Ainsi une hausse du dépôt de garantie en début d'année 2021 a permis cette veille technique.

L'équipe souhaite enfin pour 2022 consolider davantage le travail de partenariat et insister sur les fondements du projet de la colocation avec les partenaires. Ceci, afin que les orientations soient les plus cohérentes et construites possibles. En effet, l'objectif est d'éviter un maximum les orientations inadaptées entraînant des prises en charge courtes et des ruptures qui peuvent être difficiles.